

Le conseil syndical légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne-Françoise Gautheron.

En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 12 (2 pouvoirs)

Présents : Mme Gautheron et M. Dhoury (Choisy-au-Bac), Mme Rigault (Attichy), Mme Allaume et M. Fabis (Francières), Mme Coubard (Hémévillers), Mme Muller (Margny lès Compiègne), M. Lecat (Rethondes), Mme Lajous (St-Crépin-aux-Bois), M. Bellanger (Vieux-Moulin).

Absents excusés : M. Lafourcade, Mme El Amrani, M. Desmarest (pouvoir à M. Lecat), Mme Peiler (pouvoir à Mme Lajous), Mme Vaillant (pouvoir à M. Bellanger).

Lauranne Leroy, Laure Equoy (personnel administratif) et Sophie Kipfer (directrice) sont également présentes.

Avant l'ouverture de la séance, Madame Kipfer projette un montage réalisé à partir de séquences vidéos enregistrées lors de la répétition générale de *Dogora*, au Tigre (Margny-lès-Compiègne), le 25 novembre 2018).

Constatant le quorum atteint, la présidente ouvre la séance à 20h30.

Elle propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : en complément au point 4 (création d'un poste d'ATEA à mi-temps), il s'agira de voter la suppression du poste actuel de 7h hebdomadaires.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Bellanger est nommé secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus des conseils syndicaux des 30 mai et 19 septembre 2018

Les comptes-rendus ayant été finalisés trop tardivement pour être transmis dans un délai raisonnable, la présidente propose de reporter ce point au conseil du 5 février, avec l'approbation du compte-rendu de la séance en cours.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

Madame la Présidente rappelle au conseil syndical que les dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité imposent à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

En ce qui concerne le SIVOC, il convient de fixer le taux d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Sur les deux agents titulaires appartenant à la filière administrative, un seul est concerné.

La proposition du taux de 100% votée le 30 mai 2018 a été soumise au comité technique paritaire de l'Oise, qui a émis un avis favorable.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (10h hebdomadaires-spécialité percussions)

Le nombre d'inscriptions au cours de percussions augmentant régulièrement à chaque rentrée scolaire depuis plusieurs années, le poste actuellement existant de 7 heures hebdomadaires s'avère insuffisant. Il est proposé au conseil syndical de créer un poste à mi-temps (10 heures hebdomadaires) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité percussions.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer ce poste.

Indemnités allouée au comptable du Trésor public chargé des fonctions de receveur des communes

La présidente rappelle que l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget versées au trésorier rémunèrent les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qui excèdent le caractère obligatoire des fonctions de comptable. Elle présente l'état liquidatif transmis par Monsieur Ramon, trésorier, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Le montant des dépenses exercice du SIVOC est calculé sur la moyenne des années 2015, 2016 et 2017.

Non obligatoire, cette indemnité est soumise au vote du conseil. Une discussion s'engage à ce sujet, avec une interrogation (sans réponse) sur la spécificité des services rendus par Monsieur Ramon au SIVOC.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 2 abstentions, d'accorder à 100%, l'indemnité de conseil et de budget à Monsieur Philippe Ramon, pour un montant net de 370,92 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Convention avec la sous-préfecture pour la dématérialisation des actes administratifs

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé @CTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, et autorise la Présidente à signer une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de l'Oise, représentant l'État.

Point rentrée scolaire 2018-2019

Avec 528 inscrits, contre 526 l'an dernier, **les effectifs sont stables**. Les 2/3 des inscrits (66%) proviennent d'une commune du SIVOC.

On note une augmentation régulière des inscriptions dans certaines communes, et en particulier celle de Margny-lès-Compiègne qui a dépassé cette année les 100 élèves. Même si tous ne suivent pas leurs cours sur place, la question des locaux reste un frein au déploiement des activités dans la commune.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 6-16 ans. Les adultes de plus de 25 ans représentent 19% des effectifs. On constate une légère baisse de la tranche des « moins de six ans », corrélée à la courbe démographique nationale. Les cours d'éveil et d'initiation ont été maintenus, voire créés dans certaines antennes suite à la suppression des TAP, mais sont un peu moins remplis que les années précédentes. Compte-tenu de cela, il sera prudent de maintenir en 2019 le même montant de recettes prévisionnelles que pour 2018.

La présidente rappelle qu'il faut veiller à ce que les tarifs, légèrement augmentés ces dernières années suite à une longue période (2007-2014) pendant laquelle ils avaient été revus à la baisse puis maintenus à l'identique, ne constituent pas un frein trop important pour les familles.

Madame Kipfer est invitée à présenter les nouvelles activités :

- Création d'un groupe instrumental dans le prolongement de l'orchestre des TAP de Margny-lès-Compiègne, et fonctionnant sur le même principe (2 séances collectives par semaine, dont une à Margny et une à Choisy). Cet ensemble, gratuit pour les 7 enfants de l'ancien orchestre des TAP, accueille également des instrumentistes débutants ou en deuxième année.
- Création d'un cours « chanter-danser », co-encadré par deux professeurs (danse et chant choral). Laboratoire expérimental, la création de ce cours était inscrite dans le projet « En passant par les chants..., soutenu par la Fondation D&N Carasso.
- L'équipe pédagogique a opté pour un nouveau fonctionnement concernant les cours de formation musicale : les élèves de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année sont désormais réunis dans des cours indifférenciés, les professeurs se servant des différents niveaux d'acquisition comme d'un véritable outil pédagogique, et veillant à la progression de chacun. Certains professeurs ont mis en place des « auditions didactiques », sortes de cours ouverts qui permettent de mettre en évidence la progression globale d'une classe et l'aspect spécifique des objectifs fixé à chaque élève.

Point partenariats et projet culturel 2019

La présidente relate le rendez-vous au département de l'Oise auquel elle s'est rendue avec Sophie Kipfer, accompagnée d'Olivier Dhoury, vice-président, et de Jean-Noël Guesnier, maire de Choisy-au-Bac. Le bilan de l'année 2018 et le projet culturel 2019 ont été présentés à Madame Foyart, vice-présidente chargée de la culture, et Olivier Lage, nouvellement recruté pour la rédaction du schéma départemental des enseignements artistiques, annoncé depuis 2004.

Dans l'attente de ce schéma, les montants des aides départementales pour les contrats culturels seront maintenus à l'identique. Olivier Lage a commencé à rencontrer l'ensemble des responsables d'écoles de musique et de danse du territoire et a été reçu par Sophie Kipfer et Valérie Thuleau pendant une demi-journée. Si les lenteurs administratives ne freinent pas la démarche engagée, il espère pouvoir faire voter un schéma à la fin de l'année 2019, pour une application à compter de la rentrée 2020.

Le contrat culturel présenté au Département reprend les grandes lignes de ceux des années précédentes. Il met l'accent sur les partenariats.

Sophie Kipfer présente un point sur le projet « *En passant par les chants...* », entré en septembre 2018 dans sa deuxième année.

Le bilan d'étape transmis à la fondation fait apparaître les objectifs réalisés (création de chorale d'ado et d'un chœur de chambre, axe pédagogique autour du chant choral – jeu scénique, chorale pour les instrumentistes débutants, chorales à l'école, *Dogora*). Il pointe aussi certains changements et leurs conséquences sur le projet : retour à la semaine des quatre jours, choix d'une représentation unique de *Dogora* au Tigre, maladie d'une personne clé pour le volet éducation artistique. Certains objectifs ont été reportés à 2019 (création de la chanson, notamment).

Suite à ce bilan, la subvention de l'année 2018 a été versée au SIVOC.

Bilan financier du concert *Dogora*

Deux documents ont été transmis aux élus :

- Un bilan financier faisant apparaître le détail des dépenses et des recettes, et une comparaison entre le prévisionnel et le réalisé.

Le budget montant global des dépenses s'est élevé à 52 873 €.

Les dépenses concernant la partie artistique (14 410 €) ont été conformes aux prévisions (14 000 €). Les dépenses de logistique et de communication ont quant à elles été respectivement inférieures de 1467 € et de 1 101 €. En revanche, les dépenses liées à la salle (29 131 €) ont dépassé de 5 131 € l'estimation, en raison de l'importance des frais techniques. Certaines options, notamment techniques, ont pu être choisies au vu des recettes de billetterie, la prévente ayant particulièrement bien fonctionné.

Ce budget est équilibré en recettes. Les recettes de billetterie ont été supérieures de 3 736 €. Le montant recherché en sponsoring a été légèrement dépassé (158,5 €). La subvention départementale s'est élevée à 3 000 € (pour 5 000 € attendus). Compte-tenu de ces recettes, les contributions du SIVOC et du BBO ont été légèrement inférieures aux prévisions (respectivement de 297 € et 674 €).

- Un extrait du grand livre de l'association des Amis de l'Atelier musical indiquant le détail des dépenses engagées et des montants perçus.

L'association a assuré la régie du concert, encaissant les recettes de billetterie, les contributions des mécènes et sponsors, ainsi que les contributions des partenaires.

Le total des crédits s'est élevé à 33 561,50 €, celui des débits à 34 560,50 €. La différence de 999,1 € correspond à la contribution de l'association pour ce projet.

Madame Kipfer précise que 1 727 billets ont été délivrés, dont 1 488 correspondant à des entrées payantes. La vente des billets s'est effectuée principalement sur Internet, par l'intermédiaire de BilletWeb. Cette société permet de réaliser des statistiques, qui seront transmises aux délégués.

Les retours sur ce projet sont très positifs, tant de la part des spectateurs que des participants. Le concert a été filmé, et des DVD réalisés. Par ailleurs, des séquences autour de *Dogora* ont été réalisées par Jean-Jacques Nguyen à l'occasion des répétitions et le jour du concert. Mettant en valeur différents aspects du projet, elles serviront à communiquer sur le projet « *En passant par les chants* », notamment auprès de l'Éducation nationale et de la Fondation Carasso.

Trois de ces séquences sont projetées en ouverture et en clôture de séance pour les élus présents.

Bilan financier du syndicat en 2018 et situation de trésorerie

La présidente présente le résultat budgétaire de l'exercice 2018 en y apportant différents commentaires.

Fonctionnement

Avec un réalisé de 553 518,88 € en dépenses, et de 572 303,11 € en recettes, l'année 2018 clôture avec un excédent de fonctionnement de 18 784,23 €, ce qui porte l'excédent global de fonctionnement à 150 850,23 €.

Remarques sur le chapitre 12 (charges de personnel)

Pour un budget voté de 524 716 €, les dépenses ont été de 494 578,69 €, soit une réalisation à 94 %.

Ce montant, en augmentation de 1,9% par rapport à 2017 comprend, outre les augmentations indiciaires réglementaires, la rémunération de l'agent qui complète à hauteur de 5h hebdo le mi-temps thérapeutique de Laurianne Leroy dont le salaire a été maintenu. Il intègre également la médecine du travail qui, mise en place pour la première année, a concerné l'ensemble des agents.

Chapitre 11 (charges à caractère général)

Le budget voté de 154 350 € incluait une réserve de 81 500 € (inscrite à l'article 61558) Les dépenses réalisées ont été de 27 165 € inférieures aux prévisions. La présidente mentionne deux raisons à ce différentiel important : le projet *Dogora* avait nécessité l'inscription de montants supplémentaires, répercutés sur divers articles, mais pour un montant total supérieur aux dépenses prévues. Le budget affecté aux formations n'a pas été dépensé sur l'exercice 2018, en raison du report à 2019 d'un volet du projet « *En passant par les chants...* ».

Investissement

Une part importante de la dépense a été consacrée à l'acquisition d'un marimba basse et d'une flûte alto, programmée cette année. Le réalisé s'élève en dépenses à 25 751,18 €, et en recettes à 8 759,01 €, soit un déficit de 16 992,17 €, qui ramène l'excédent global d'investissement à 5 709,09 €.

Situation de trésorerie

Avec un excédent global de clôture de 156 559 €, le défaut de trésorerie qui, en raison des délais de versement des avances de fiscalité directe locale, était à craindre pour assurer le paiement des salaires au premier trimestre de l'année civile n'est plus à redouter. La présidente précise que le relevé de trésorerie effectué mensuellement par l'administration fait apparaître tout au long de l'année un excédent proche des trois mois de salaires chargés qui avaient été estimés nécessaires. Elle précise qu'il n'est donc désormais plus nécessaire de recourir à un vote anticipé du budget.

Débat d'orientation budgétaire 2019

Depuis 2014, une projection sur sept ans des dépenses de fonctionnement adoptée par les élus sert de guide pour l'élaboration des budgets et le suivi, notamment, des contributions communales. Cette projection a été régulièrement actualisée pour tenir compte de différentes évolutions et des réalisés annuels. La présidente commente ce document, qui fait apparaître que les dépenses de fonctionnement sont plutôt inférieures aux prévisions, pour un résultat global largement supérieur aux estimations.

Au vu de ce constat, et après analyse des charges à prévoir pour 2019, le groupe de travail finances a étudié la possibilité de ne pas augmenter les contributions communales en 2019.

Le montant des recettes 2019 a été estimé à 710 650 €, montant incluant :

- Participations des familles (montant identique à 2018) : **132 000 €**
- Contributions communales identiques à 2018 : **372 800 €**
- Subvention du Département : **49 000 €**
- Excédent de fonctionnement reporté : **150 850 €**
- Recettes diverses (interventions scolaires, Fondation Carasso) : **6 000 €**

Les principales dépenses prévisionnelles en 2019 sont les suivantes :

Au chapitre 12

Par rapport au réalisé 2018, dépenses incontournables :

- Changements indiciaires pour 6 agents – **7 300 €** sur une année
- Revalorisation indiciaire des agents (dans le cadre du NES, depuis 2017. Gelée en 2018) – **3 000 €**

À prévoir en outre :

- Diffusion : **4 500 €** (montant moyen sur les dernières années)
- Un montant pour des remplacements éventuels : **5 000 €**

En option :

- Changement de grade d'un adjoint administratif principal qui peut passer de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe par le biais de la promotion interne (coût inférieur à **100 €** pour un an).
- Augmentation du temps de personnel administratif, entre 10 et 15 h hebdo, selon une répartition qui reste à affiner – coût approximatif annuel pour une base de 10 h : **9 500 €**.

En tenant compte de l'ensemble de ces charges, le montant du chapitre 12 s'élève à 529 500 €.

Pour mémoire, montant voté en 2018 : 524 716 €).

Au chapitre 11

Maintien de la réserve de trésorerie à l'identique

Report du budget formation

Compte-tenu de ces éléments, **la présidente propose de ne pas augmenter les contributions communales et de maintenir également à l'identique les participations familiales.**

Cette proposition ayant été approuvée par le conseil, le budget 2019 sera préparé en ce sens. Le tableau de fiscalisation sera établi sur les bases fiscales N-1 (2018), comme les années précédentes.

Information sur les contrats services civiques dans les collectivités territoriales

Le recours à un contrat de service civique pourrait être un plus pour accompagner certaines actions du SIVOC. La présidente transmet différentes informations communiquées par Monsieur Lafourcade à ce sujet.

Elle en rappelle l'éthique et en précise le mode de fonctionnement :

- définition d'une mission (qui doit avoir un intérêt général et ne pas relever d'un emploi particulier) ,
- volontaire pouvant avoir de 16 à 25 ans,
- contrat pouvant aller **de 6 à 10 mois pour 24h hebdomadaires** (possibilité de lisser sur la période du contrat, dans la limite de 48h hebdo),
- jours de travail modulables d'une semaine sur l'autre
- deux formations obligatoires (3 jours au total)
- nécessité d'un **tuteur** qui suit le stagiaire et l'accompagne dans ses démarches

La présidente informe également les élus sur le coût de ce dispositif : prestation de **107,58 € par mois** à la charge du SIVOC, frais de déplacement et de restauration pour trois jours de formation obligatoires.

Elle ajoute qu'il est possible de passer par une **intermédiation** afin de s'assurer le concours d'une structure habilitée, laquelle se charge des éléments administratifs et organisationnels :

- mise en forme correcte du profil de la mission (sur les bases que nous lui fournissons) afin qu'il soit validé par l'agence nationale
- diffusion de l'offre sur la plateforme nationale
- prise en charge des frais de formation (60 et 80 euros)
- accompagnement du tuteur et du volontaire
- rédaction des contrats et convention
- suivi des échéances liées au volontariat (convention, formation, bilan de fin de mission,...)

Cette intermédiation n'entraînerait pas de coût pour le SIVOC, la structure déléguée percevant directement de l'État une aide de 100 € par mois (aide que ne peut percevoir une collectivité). Si le SIVOC optait pour le recours à un service civique, Monsieur Lafourcade suggère de confier cette intermédiation à la Fédération Régionale des MJC de Picardie. Il propose également d'exercer la fonction de tuteur.

Suppression d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (7h hebdomadaires-spécialité percussions)

La création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à mi-temps entraîne la nécessité de supprimer le poste existant, créé pour une durée hebdomadaire de 7h.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de supprimer le poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 7h hebdomadaires, spécialité percussions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45